



## Réunion du Conseil Municipal du 24 février 2022

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Bertrand CASTANER, Denise CLARION, Sébastien GIORDANO, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Marie-Lou PEREZ, Martine PLOYÉ, Alain SOULIÉ, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Serge PAREDES, Frédéric CILLER, Félix FENELON, Téo MONNIGADON, Jérémy VENTURA.

Membre absente : Mélissa HERNANDEZ.

CR précédente réunion : Le Conseil vote le Compte Rendu du Conseil du 28 janvier 2022

Recrutement DGS : Le Conseil municipal décide de créer un emploi de DGS qui sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A ou B de la filière administrative au grade d'attaché ou de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe. Son traitement sera le traitement statutaire plus RIFSEEP.

Plan de relance construction : Le Maire informe le Conseil municipal que le gouvernement a mis en place une aide à la relance de la construction durable au bénéfice des communes ayant accordé des permis de construire répondant à une densité minimale de 0,8.

Le Maire est autorisé à signer le contrat arrêtant un objectif de 13 logements pour la période donnée du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022 dont trois répondant aux critères de densité donnant lieu à une aide de 1'500€ par logement.

Ouverture anticipée de crédits : En attendant le budget annexe « Locaux commerciaux » de 2022, le conseil vote une ouverture de crédits en investissement d'un montant de 25% de la somme inscrite au budget précédant diminuée du remboursement des emprunts, soit 19 928,84€.

Tableaux numériques écoles: Le Conseil municipal, poursuivant la démarche entreprise par la commune pour doter les classes des écoles de tableaux numériques et ordinateurs autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de Nîmes Métropole dans le cadre des fonds de concours « écoles numériques » à hauteur de 50% du reste à charge.

Maison en partage : Le conseil donne un avis de principe favorable à un projet de création d'une maison en partage portée par un bailleur social et suivi par le CCAS de la commune.

Accueil Mairie : Le conseil se déclare favorable à la fermeture de la Mairie au public deux après-midi par semaine, le mardi et le jeudi de façon à libérer du temps de travail aux secrétaires concernés par l'accueil du public. Elle restera toutefois joignable par téléphone en cas d'urgence.

Le Maire,  
J. VINCENT

